

RENFORCEMENT DES CONTRÔLES LIÉS AUX ENJEUX DE QUALITÉ DE L'AIR DANS LE PROGRAMME D'INSPECTIONS DES ICPE

OBJECTIFS

- Renforcer les contrôles inopinés des rejets Air des ICPE par des laboratoires indépendants
- Renforcer les contrôles des rejets des installations de combustion de 2 à 20MW (régime de la déclaration)
- Renforcer les prescriptions applicables aux gros émetteurs industriels en cas d'épisode de pollution

Document Source

Feuille de route 2018 - Action 52 (liée à l'action A3 du PPA)

Secteur concerné

Industrie

Public concerné

Gestionnaires d'installations de combustion et de sites industriels

Pilote(s) de l'action



DREAL Occitanie

DREAL/Inspection des installations classées

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

- Visites pluriannuelles : contrôles renforcés sur site ou « documentaires » sur le thème de la qualité de l'air, selon le programme de visites de l'inspection des ICPE.
- Renforcement des contrôles inopinés des rejets atmosphériques chez les industriels les plus émetteurs de la zone PPA (par un laboratoire indépendant) ;
- Élaboration d'arrêtés préfectoraux complémentaires dans le cadre de la mise en oeuvre du dispositif zonal de gestion des épisodes de pollution du 17 juin 2017. En cas de pic de pollution, vérification par sondage de la bonne application des arrêtés.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- 2018 : renforcement des contrôles inopinés
- À partir de 2018 : réalisation de contrôles « documentaires » des émissions des installations de combustion de 2 à 20MWe situées en zone PPA (sur la base des rapports de contrôles obligatoires)
- A partir de 2018 propositions de prescriptions complémentaires pour les ICPE fortement émettrices en poussières, NOx et COV, en cas d'épisodes de pollution.

Partenaires associés

Pas de partenaires associés



MOYENS MIS EN OEUVRE

- Contrôles inopinés par des laboratoires indépendants
- Contrôles documentaires par la DREAL et propositions de prescriptions complémentaires.

FINANCEMENT

Estimation du coût global

- Contrôles inopinés : de 1000 à 10 000 euros pour les industriels (peut remplacer un contrôle réglementaire)
- Unités d'oeuvre d'inspecteurs DREAL

Partenaires financiers

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

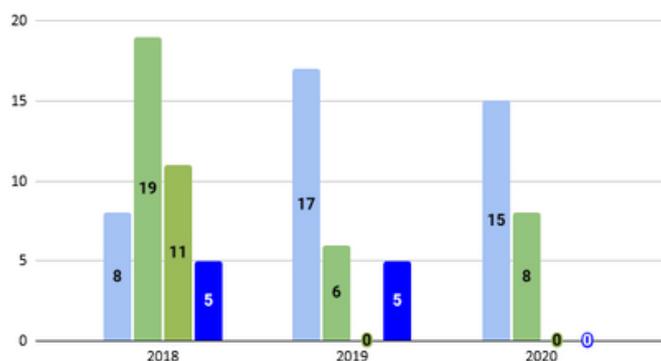
Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs escomptés

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de visites avec une thématique « PPA » ou « Air » en zone PPA
- Nombre de contrôles inopinés réalisés en zone PPA (et évolution par rapport aux années précédentes)
- Nombre d'APC « épisode de pollution prescrits »
- Nombre de contrôles « documentaires » des chaudières de 2 à 20MW

■ Nombre de visites avec une thématique « PPA » ou « Air » en zone PPA
■ Nombre de contrôles inopinés réalisés en zone PPA
■ Nombre de contrôles « documentaires » des chaudières de 2 à 20MW
■ Nombre d'APC « épisode de pollution prescrits »



Commentaire général sur l'action et son avancement

Action qui s'inscrit dans la continuité



Les contrôles liés aux enjeux de qualité de l'air se poursuivent : contrôles inopinés menés par un laboratoire indépendant et contrôles dans le cadre du programme de l'inspection des installations classées. Des arrêtés de prescriptions complémentaires à appliquer en cas d'épisodes de pollution ont été pris pour cinq sites industriels en Haute-Garonne : Knauf Sud Ouest Colomiers, Airbus CA, Fibre Excellence, Lafarge ciment et BASF.